



Declarer un travail au noir au fisc

Par **ramo**, le **01/12/2014** à **00:29**

Bonjour, qui peut m'aider? comment déclarer un travail que j'ai effectué chez un particulier au fisc? Ce travail est dit au noir car sans fiche de paye. Comment régulariser ma situation? Par simple lettre au fisc? Et pour l'année dernière aussi? Merci pour vos conseils

Par **moisse**, le **01/12/2014** à **10:33**

Bonjour,
[citation]Comment régulariser ma situation[/citation]
En déclarant vos revenus lors de la déclaration annuelle.
Vous pouvez toujours écrire au centre des impôts ou au service chargé de la liquidation (ce n'est pas la trésorerie) en signalant que vous avez omis de déclarer des revenus issu d'un travail dissimulé et que vous en souhaitez régularisation.
Vous indiquez les sommes au titre des années considérées et c'est tout.

Par **ramo**, le **02/12/2014** à **09:05**

Merci pour votre réponse, mais j'ai oublié les noms des particuliers avec lesquels j'ai travaillé. J'étais un homme toutes mains (nettoyage, petit déménagement...). Est-ce important le nom des personnes? Merci pour la réponse

Par **moisse**, le **02/12/2014** à **10:35**

A priori dans le corps de la déclaration il n'y a pas la demande d'origine des fonds, uniquement la rectification du montant à déclarer.

Si le fisc vous interroge, vous répondez que vous n'en savez plus rien, qu'il y a de multiples et nombreux particuliers.

Je ne vois pas trop ceci dit l'intérêt de votre démarche qui pourrait bien déboucher sur votre mise en cause non pas en travail dissimulé (comme salarié non déclaré) mais entrepreneur sans factures.

D'où redressements fiscaux, charges sociales...

Par **ramo**, le **03/12/2014** à **09:49**

Merci et le grand bonjour de ma part à la vendée.

Par **alterego**, le **03/12/2014** à **11:29**

Bonjour,

Bien entendu que noms et adresse sont importants particulièrement si vous voulez que votre période de travail soit prise en compte pour votre retraite.

Cordialement

Par **ramo**, le **03/12/2014** à **19:32**

Bonjour,

Je ne pense pas que cette période peut être prise en compte pour ma retraite car il faut passer par chèque emploi ce qui n'est pas le cas pour moi. Il faut payer les cotisations patronales et salariales et je ne rentre pas dans cette catégorie. En tous cas merci pour vous et le grand bonjour de ma part aux alpes maritimes

Par **ramo**, le **04/12/2014** à **10:41**

Bonjour,

Merci de me lire, pourrais-je les déclarer par internet? par simple lettre? par lettre recommandée? Veuillez éclairer ma lanterne. Et bien sur le grand bonjour de ma part à la sympathique équipe d'EXPERATOO qui est un site magnifique.

Cordialement

Par **moisse**, le **04/12/2014** à **18:41**

Déclarer quoi, vos revenus occultés ?

Vous pouvez adresser un courrier au centre des impôts.

De préférence bien veiller à donner les coordonnées complètes telles qu'elles figurent sur les déclarations ou les avis d'imposition si vous voulez que votre courrier soit bien pris en compte.

Mais encore une fois je n'en vois pas l'intérêt, et même je suis curieux de le connaître si ce n'est pas indiscret.

Par **ramo**, le **05/12/2014** à **19:38**

Merci et le grand bonjour de ma part aux utilisateurs de ce site. Mais comment écrire ce courrier aux impôts? Y-a-il quelqu'un sur ce site qui a la plume administrative? Et que c'est du travail au noir que je désire déclarer? Merci pour la réponse.

Par **moisse**, le **06/12/2014** à **10:55**

Monsieur le contrôleur des impôts,

J'ai eu l'occasion ces dernières années, de rendre quelques services à des particuliers, lesquels ont pu à l'occasion me récompenser financièrement.

J'estime ces revenus à XX pour 2012, YY pour 2013, que j'ai omis de rajouter à mes déclarations d'impôt sur le revenu.

En effet j'ai appris que ces sommes étaient imposables, et c'est par méconnaissance que je n'en ai pas fait état auparavant.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir procéder à la régularisation en espérant que vous voudrez bien me faire grâce de pénalités dues à ma regrettable ignorance.

Veuillez agréer, Monsieur...

Par **ramo**, le **06/12/2014** à **20:30**

Merci .